



PAYS-DE-LOIRE

Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'État, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sgen@cfdt-nantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT au CTSD de Loire-Atlantique du 17 octobre 2017

M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTDS,

Le Sgen-CFDT déplore le non respect des délais d'envoi des documents relatifs au 2nd degré. Envoi d'ailleurs incomplet car il ne comprend pas le tableau de répartition des AED par établissement demandé à plusieurs reprises.

Si nous étions dans une entreprise privée, ces retards et ces manquements vaudraient entrave au fonctionnement de l'instance. Mais nous ne sommes que de coûteux agents de l'État.

Le Sgen-CFDT condamne les annonces négatives (suppression du jour de carence, gel du point d'indice...) et le discours stigmatisant sur les fonctionnaires et les agents publics, s'inquiète des premières mesures prises par le Ministre de l'Éducation Nationale et constate que sa communication prend le pas sur la concertation.

L'annonce gouvernementale concernant les personnels employés en contrats aidés place ces derniers dans une situation humaine et sociale critique. Cette décision met à mal le fonctionnement de nombreuses écoles ou établissements. Le Sgen-CFDT n'a jamais fait la promotion du recours aux emplois aidés. Cependant, même s'ils sont précaires, ces emplois répondent à des missions indispensables et clairement définies.

Nous demandons donc le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire. Nous voulons également que toutes les écoles bénéficient d'une aide administrative pérenne.

La réforme du collège connaît des aménagements inquiétants.

Certains d'entre eux apportent une réelle souplesse aux établissements, comme la liberté accordée en matière de thématiques pour les EPI. D'autres font perdre de la cohérence à la réforme tout en donnant l'impression de céder aux demandes des familles les plus favorisées. Quel signal est donné aux équipes qui se sont investies, ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques au prix d'un travail considérable, quand on laisse à penser que l'AP ou les EPI ne sont pas si importants que cela, au point de pouvoir choisir entre ces dispositifs ?

Dans le 1^{er} degré

• La mesure des CP à 12 en REP+

Elle veut répondre aux besoins des élèves les plus démunis socialement mais fait fi des expérimentations « Plus de maîtres que de classes » et les balaie en partie sans avoir évalué sur la durée leur efficacité. Elle impacte les moyens de remplacement.

Le volet Formation est absolument nécessaire si l'on veut accompagner cette mesure des CP à 12. Oui pour moins d'élèves tout en accompagnant les souhaits de formation des collègues.

• Les effectifs

Le Sgen-CFDT dénonce les effectifs trop importants de certaines classes de Maternelles comme par exemple ceux de l'école Charles Perrault à Pont-Château.

- **Accompagnement des familles en Éducation prioritaire**

Le Sgen-CFDT vous alerte sur le manque d'accompagnement social et en santé des élèves dans le 1er degré, notamment en Éducation prioritaire. Dans ces écoles, nous constatons un besoin accru de personnels infirmiers et sociaux.

Dans le 2nd degré

- **Les effectifs**

Hors REP et REP+, 37,5 % des collèges possèdent un ou deux niveaux à 29 ou 30 élèves. Dans ces collèges, à la rentrée 2017, 8 divisions ont été supprimées pour seulement 3 créées.

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour des questions de locaux et de sécurité, certains de ces collèges ne sont déjà plus en mesure d'accueillir et refusent d'ors et déjà de nouveaux élèves. Les affectations hors secteur sont regrettables car elles génèrent fatigue et difficultés supplémentaires. N'y aurait-il pas d'autres solutions ? (qu'il aurait cependant fallu anticiper).

Dans les trois collèges REP et REP + de la Durantière, Sophie Germain et Renan, la barrière symbolique des 25 élèves maximum par division est déjà atteinte voire dépassée. Et ces élèves ci n'ont pas connu les CP à 12.

13 collèges du département perdent 20 élèves ou plus. Comment expliquez-vous ces départs ?

7 lycées du département perdent entre 30 et 80 élèves. Comment expliquez-vous ces baisses ? Est-ce lié à aux flux naturel de population ou cela relève-t-il d'un autre choix ?

En lien toujours avec les effectifs, au lycée de Savenay, par exemple, les classes à 36 élèves deviennent la norme. Les moyens qui peuvent être utilisés pour un enseignement à effectifs réduits obligent à des choix (TP, Groupes de compétences en langues, TD ...). Cela illustre, comme en collège, la difficulté d'une relative autonomie, trop contrainte, étant donné les effectifs de base, pour faire vivre des dispositifs pédagogiques innovants. Et on se retrouve à faire l'AP à 35 !

- **Les IMP**

Quelle est la modalité de répartition des IMP par établissement ? Comment expliquez-vous la variation du nombre global d'IMP d'une rentrée sur l'autre en lycée et en collège :

- en lycée, 411 IMP rentrée 2016 et 348,25 IMP rentrée 2017 malgré 357 élèves en plus,
- en collège, 803 IMP rentrée 2016 et 746,50 rentrée 2017 malgré 843 élèves en plus.

- **Les Postes non pourvus ou non remplacés et les postes partagés**

Nous avons été alerté du fait de l'existence, encore mi-octobre, de postes non pourvus en lycée mais surtout en collège en sciences physiques, en mathématiques, en technologie, en anglais. Pour palier les postes non pourvus ou non remplacés, l'administration recourt de plus en plus aux contractuels, avec des nominations tardives, ne tenant pas toujours compte de leur proximité ou d'une possible continuité pédagogique. Quelles explications avez-vous à nous donner sur ces ruptures qui ne permettent pas aux élèves de bénéficier de la continuité pédagogique qu'ils sont en droit d'attendre.

Concernant les postes partagés, comment, par qui (chef d'établissement / DOS ?) et quand l'affectation complémentaire des collègues qui doivent un complément de service est-elle déterminée ?

Est-ce que les collègues concernés ont la possibilité d'émettre des souhaits ? Comment expliquer le paradoxe de collègues qui doivent, dans leur discipline et dans leur établissement, absorber des HSA et effectuer un CSD ?

- **Le dispositif devoirs faits**

Ce dispositif doit être mis en place au lendemain des vacances de la Toussaint.

Quelle visibilité avez-vous sur sa mise en place ?

Les HSE nécessaires à son fonctionnement ont-elles été versées aux établissements ?

Les principaux de collège ont-ils été destinataires des informations nécessaires à la mise en paiement des HSE en direction des équipes Vie Scolaire ?

Certes, la capacité ou non des familles à accompagner leurs enfants dans la réalisation des devoirs est source d'inégalités. Néanmoins, le dispositif tel qu'il est imposé ne tient pas compte des réalités de terrain (durée de la journée des élèves, transports scolaires, nombre d'AED) et des projets d'établissement.

Certains établissements ont fait des demandes d'intervenants en service civique. Combien d'établissements ? Leur demande est-elle acceptée ?

- **L'Inclusion des élèves de SEGPA, d'ULIS et Allophones**

On sait que les effectifs de ces structures ne sont pas pris en compte au motif que des moyens leur sont déjà affectés mais, au quotidien, on ne peut que constater la difficulté des équipes à réaliser des inclusions dans des conditions acceptables.

Dans quelle mesure peut-on envisager un E/D qui permette l'inclusion sans dépasser les effectifs maximaux des niveaux de l'établissement ?

Quelle procédure doit être appliquée, par qui et quand, pour mettre en place les conditions d'accueil des élèves allophones (UPE2A ou inclusion dans les classes) pour la rentrée mais aussi lors d'arrivées en cours d'année ?

Au moment de l'arrivée des élèves allophones et issus de familles du voyage, quels sont les critères retenus pour le choix de la commune de résidence et l'affectation en établissement scolaire ? Vos services se coordonnent-ils avec ceux de la Préfecture ?

En juin, vous avez reçu en audience des collègues du collège de la Reinettiére mais ils n'ont pas obtenu de moyens supplémentaires, ni de classe adaptée UP2A. La situation devient ingérable avec 17 nouvelles inscriptions qui n'ont pas été prises en compte en juillet.

- **Les tensions dans les établissements**

Pour finir, le Sgen-CFDT fait part de remontées régulières concernant des tensions au sein des établissements. Autoritarisme ordinaire, crise de colère, cris, paroles désobligeantes, absence de reconnaissance, absence de valorisation se banalisent dans certains établissements.

Ces situations n'y ont pas leur place et affectent la santé physique et psychologique de certains collègues.